



**FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
&
PROPULSORES DEL DEPORTE**

ISF – BEACH VOLLEYBALL – 2009

CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE

du mercredi 27 mai au mercredi 3 juin 2009

SANTURCE/PUERTO RICO

BULLETIN 1

Le Comité Exécutif (CE) de la Fédération Internationale du Sport scolaire ISF a décidé de confier l'organisation du **championnat du monde scolaire de Beach Volley-ball 2009** sous patronage de l'ISF à Santurce/Puerto Rico.

1. INVITATIONS

Les invitations à ce championnat sont envoyées aux organisations sportives scolaires qui sont membres de plein droit ou membres associés de l'ISF et pour information aux membres du CE de l'ISF, aux membres de la Commission Technique de Volley-ball de l'ISF et à la Fédération Internationale de Volley-ball (FIVB), la Confédération de Volley-ball NORCECA et l'Union de l'Athlétisme Amateur des Etats Unis, Inc. (AAU)

2. COMPOSITION DES EQUIPES et CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Des équipes d'établissements scolaires et des équipes de sélection peuvent participer.

Chaque pays ne peut sélectionner qu'une équipe d'établissement scolaire garçons et une équipe d'établissement scolaire filles dans la catégorie d'âge 14 –15 ans (né(e) 1994 & 1995). Seulement des équipes d'établissement scolaire seront admis.

Chaque pays ne peut sélectionner qu'une équipe de sélection garçons et une équipe de sélection filles dans la catégorie d'âge 16 –17 ans (né(e) 1992 & 1993). Dans les équipes de sélection les participants peuvent être inscrits dans des différentes écoles.

2.2.1 Tous les joueurs de l'équipe garçons doivent être inscrits dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2008/2009.

Toutes les joueuses de l'équipe filles doivent être inscrites dans le même établissement scolaire et ce depuis le début de l'année scolaire 2008/2009.

2.2.2 Tous les élèves des équipes de sélection doivent être inscrits dans un établissement scolaire du pays participant et ce depuis le début de l'année scolaire 2008/2009.

2.2.3 Chaque participant ne peut fonctionner que dans une équipe.

2.3 Tous les joueurs et joueuses doivent être né(e)s en 1992, 1993, 1994 ou 1995.

Des participants plus jeunes ou plus âgés ne seront pas acceptés!

2.4 Chaque équipe sera composée de 2 joueurs/joueuses + 1 réserve, d'un (1) enseignant/entraîneur et d'un (1) arbitre (facultatif).

Chaque délégation nommera un chef de délégation qui aura la responsabilité de l'équipe ou des équipes de sa délégation. Il ne peut pas associer la fonction de chef de délégation avec celle d'entraîneur.

Chaque pays qui inscrit des équipes est invité de fournir un arbitre par équipe. Tous les arbitres doivent être en possession d'une licence nationale (niveau le plus haut) ou internationale.

Au cas où un pays ne serait représenté que par une seule équipe, sa délégation pourra comprendre jusqu'à 6 personnes. Si 2 équipes participent, la délégation pourra comprendre 11 personnes au maximum, si 3 équipes participent, la délégation pourra comprendre 16 personnes au maximum. Une délégation complète (4 équipes) pourra comprendre 21 personnes au maximum.

2.5 Chaque pays participant a le droit d'inscrire un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires dont la fonction doit être précisée : médecin, kinésithérapeute, interprète, agent de sécurité, représentant du ministère, journaliste, ...

Toute autre personne ne fera pas partie de la délégation officielle et ne sera pas accréditée par le CO.

2.6 Les joueurs doivent être inscrits à temps plein dans l'école qu'ils représentent. Ils doivent appartenir à des établissements scolaires qui dispensent un enseignement général. (Règlements Généraux de Compétition RGC - 7.3).

N'ont pas le droit de participer (RGC - 7.7) :

- a) les élèves d'une école professionnelle qui ne fréquentent cette école que parallèlement à leur formation professionnelle;
- b) les équipes scolaires et les élèves inscrits à des écoles qui dispensent un entraînement sportif sans formation générale;
- c) les écoles de sports à mi-temps (p.ex. l'après-midi) qui accueillent des élèves de différents établissements pour leur offrir la possibilité de pratiquer un ou plusieurs sports;
- d) les équipes constituées au sein de sociétés, d'universités ou d'autres institutions.

2.7 Chaque équipe participante doit être désignée officiellement par l'organisation en charge du sport scolaire, membre de l'ISF.

2.8 Le nombre des équipes participantes dans les deux catégories est limité à 16. Si le nombre des équipes qui se sont inscrites avant la clôture des inscriptions est supérieur à 16 la procédure de répartition des places entre en vigueur (RGC - 6.2).

3. PROGRAMME PROVISOIRE

Mercredi 27 mai

Accueil

Règlement financier - Accréditation

Installation des équipes

(Entraînement)

Réunion des chefs de délégation / des responsables d'équipe / des arbitres

Jeudi 28 mai

Cérémonie d'Ouverture

Compétition

Vendredi 29 mai	Compétition
Samedi 30 mai	Compétition
Dimanche 31 mai	Programme culturel Soirée « Rencontre des Nations »
Lundi 1 juin	Compétition
Mardi 2 juin	3 ^e place et autres finales de classement Finale Filles / Garçons Remise des prix (médailles et trophées) Cérémonie de Clôture & Fête d'adieu
Mercredi 3 juin	Départ des délégations

4. VOYAGE

Le voyage du lieu d'origine à l'aéroport international de San Juan, Luis Muñoz Marín (SJU) et le retour est organisé et financé par chaque pays participant.

5. FRAIS ET ASSURANCES

- 5.1 En retour des frais de séjour fixés par le Comité Exécutif de l'ISF, le Comité d'Organisation assure l'hébergement et les repas des participants pour la durée du Mondial, le programme sportif et culturel et tous les transports qui sont liés au programme officiel (arrivée/départ, programme sportif et culturel).
- 5.2 Les frais de séjour à verser par chaque membre d'une délégation officielle à l'organisateur du Mondial s'élèvent à 42 EUR par personne / par nuit pour un maximum de 21 personnes (4 équipes), conformément aux règles de l'ISF.

En outre, une contribution à l'ISF de 25 EUR par membre de la délégation sera perçue à l'enregistrement des équipes.

La somme totale par personne est donc de 319 EUR (294 EUR+25 EUR).

Si la distance entre Santurce et la capitale d'un pays participant, venant d'un autre continent, dépasse les 5000 kilomètres, la délégation a le droit d'arriver un jour plus tôt **ou** de repartir un jour plus tard au tarif normal du séjour (42 EUR).

- 5.3 Le séjour d'un maximum de 2 personnes adultes supplémentaires est réglé de la façon suivante:
- chambre individuelle à 84 EUR / nuit
 - chambre double (2 personnes supplémentaires) à 42 EUR / nuit
 - chambre double (1 personne supplémentaire + 1 enseignant ou 1 arbitre) à 42 EUR / nuit
- Cette demande sera introduite par le pays concerné.
- 5.4 L'organisation d'un séjour prolongé de la délégation (avant ou après l'événement) est à régler par le pays concerné. Le Comité d'organisation n'en est pas responsable.

- 5.5 Chaque pays doit souscrire une assurance pour chacun des membres de sa délégation. L'assurance doit couvrir au moins la responsabilité civile de la délégation, les dommages matériels et les frais médicaux.

6. CAUTION

- 6.1 A l'inscription chaque pays doit payer une caution de 84 EUR par personne pour confirmer sa participation.
La caution sera payée **en une fois pour la délégation complète** par l'organisme responsable pour le sport scolaire (fédération, fondation, ministère, ...).
Les virements de la part des écoles participantes seront refusés.
Cette somme sera déduite du montant total.
En cas de forfait la caution n'est pas remboursable sauf si la délégation en a informé l'organisateur avant le tirage des groupes ou en cas de force majeure. Celui-ci devra être approuvé par le Bureau Restreint de l'ISF.
- 6.2 Le secrétariat de l'ISF se charge d'enregistrer toutes les cautions avant le 30 novembre 2008.
- 6.3 La caution doit être virée sur le compte suivant :
- Nom de la banque : Fortis Bank
Adresse : Pastoor Coplaan 202, 2070 Burcht, Belgique
BIC (Swift Code) : GEBABEBB
Récepteur : ISF, Avenue Léopold II 184 D, 1080 Bruxelles, Belgique
IBAN : BE03 0015 2130 7984
Référence: ISF – Beach Volley-ball – 2009 (Nom du pays participant)
- 6.4 Le solde sera payé comptant en EUR à l'arrivée à Santurce (des cartes bancaires ne seront pas acceptées) ou peut être versé en EUR sur le compte bancaire de l'organisateur qui sera publié dans le troisième bulletin jusqu'au 25 mars 2009 au plus tard.
- 6.5 **Tous les frais bancaires (caution et solde) sont à la charge des pays participants.**

7. REGLEMENT TECHNIQUE

- 7.1 La compétition se déroulera selon les règles en vigueur à l'ISF et à la FIVB sous la direction de l'Observateur de l'ISF et en collaboration avec la Commission Technique de Beach Volley-ball NORCECA et la Fédération de Volley-ball de Puerto Rico, Département de Beach Volley-ball.
- 7.2 Le règlement technique détaillé et la formule de compétition seront joints aux bulletins 2 et 3

8. ENREGISTREMENT

- 8.1 Le formulaire d'inscription (voir annexe) dûment complété et signé par l'organisation en charge du sport scolaire devra être retourné à l'organisateur **au plus tard pour le 30 septembre 2008** :

Responsable: Daira Sánchez-Guardiola
Organisateur: Propulsores del Deporte, Inc.
Adresse: PO Box 363562, San Juan, PR 00936-3562
Téléphone: ++1-787-632-1133
Fax: ++1-787-756-6694
Courriel: mundial2002@prtc.net ou plan2000@prtc.net

- 8.2 L'inscription détaillée comportant les noms de tous les joueurs/toutes les joueuses et des autres membres de la délégation sera envoyée au CO avant le 30 avril 2009 (les formulaires d'inscription détaillée seront joints au Bulletin 3).

9. ENGAGEMENTS PRIS PAR LES DELEGATIONS

- 9.1 La présence de chaque participant est obligatoire pendant toute la durée de l'événement.
- 9.2 Chaque participant s'engage en plus à participer à toutes les activités du programme extra sportif.
- 9.3 Chaque équipe s'engage à jouer contre toutes les autres équipes participantes.
- 9.4 Ne figureront au classement que les équipes dont tous les membres participants auront assisté à l'intégrité du programme sportif, aux cérémonies d'ouverture, de remise des prix, de clôture, ainsi qu'au programme socioculturel.

10. DOPAGE

Des contrôles antidopage (usage des substances interdites) pourront être effectués lors de la compétition selon la loi ou les procédures en vigueur en Puerto Rico.
Dans ce cas, le compétiteur pourra être accompagné d'un adulte. Si un compétiteur suit un traitement médical, il doit se munir de pièces justificatives et le signaler dès son arrivée au CO.

Veillez, s'il vous plaît, retourner le formulaire d'inscription au plus vite mais avant le 30 septembre 2008 et envoyer une copie par fax au secrétariat de l'ISF (+32 2 423 01 21) ou par courriel (jan.coolen@isfsports.org).

Veillez, s'il vous plaît, payer la caution avant le 30 novembre 2008.

Dans l'attente de vous rencontrer
au Puerto Rico
en mai 2009 !

Pour le Comité Organisateur
Freddie A. Sánchez-Guardiola
Président

FEDERATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE
&
PROPULSORES DEL DEPORTE
ISF – BEACH VOLLEYBALL – 2009
CHAMPIONNAT DU MONDE SCOLAIRE

du mercredi 27 mai au mercredi 3 juin 2009

SANTURCE/PUERTO RICO

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PAYS:

Inscrit :

né(e) en 1994 & 1995	1 équipe d'établissement scolaire – garçons	Oui / Non
	1 équipe d'établissement scolaire – filles	Oui / Non
né(e) en 1992 & 1993	1 équipe de sélection – garçons	Oui / Non
	1 équipe de sélection – filles	Oui / Non

- Nous confirmons que le pays indiqué ci-dessus participera au championnat du monde scolaire ISF de Beach Volley-ball et accepte les règles énoncées dans ce 1er bulletin.
- Nous envoyons la caution d'un montant de 84 EUR par personne avant le 30 novembre 2008 au compte mentionné au point 6.3 de ce bulletin.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Fonction : _____

Organisation compétente en charge du sport scolaire : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Courriel : _____

A retourner avant le 30 septembre 2008 à

Propulsores del Deporte, Inc.
PO Box 363562, San Juan, PR 00936-3562

Téléphone: ++ 1-787-632-1133
Fax: ++1-787-756-6694
Courriel: mundial2002@prtc.net